



SECÇÃO CONSULAR DA EMBAIXADA DE PORTUGAL EM RABAT

Nom complet du demandeur :		
Adresse électronique (Email) :		
Contact(s) téléphonique(s) :		
MEMBRES DE FAMILLE DE CITOYENS DE L'UE/EEE/SUISSE OU DE RESSORTISSANTS DU ROYAUME-UNI (MEMBRES DE FAMILLE QUI BÉNÉFICIENT DE L'ACCORD DE RETRAIT)		
	OUI	NON
Formulaire de demande de visa avec 1 photo récente (en couleur, format passeport) Formulaire dûment rempli, daté et signé par le demandeur. Si le demandeur est mineur d'âge ou une personne légalement incapable, le formulaire doit être signé par le tuteur légal.	☐	☐
Passeport : • Passeport devant comporter obligatoirement deux pages vierges, avec une validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé.	☐	☐
Carte d'identité marocaine <i>Si le demandeur n'est pas de nationalité marocaine : copie du titre de séjour avec une validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé et documents prouvant l'état civil</i>	☐	☐
Preuve du moyen de transport : Réservation d'un billet aller-retour (avion, autobus ou bateau, selon le cas), indiquant le nom, le numéro du moyen de transport ainsi que les dates d'entrée et de sortie de l'espace Schengen	☐	☐
Copie de la pièce d'identité du citoyen de l'Union européenne/EEE/Suisse ou du ressortissant du Royaume-Uni	☐	☐
Documents prouvant l'existence d'un lien familial avec le citoyen de l'Union européenne/EEE/Suisse ou le ressortissant du Royaume-Uni ○ Pour les conjointes : Acte de mariage marocain, accompagné de l'Apostille de la Haye. Pour les conjoints de citoyen portugais, l'acte de mariage portugais devra également être présenté ; ○ Pour les partenaires : document prouvant que le partenariat est enregistré comme équivalent au mariage dans un État membre de l'UE ou au Royaume-Uni; ○ Pour les enfants de moins de 21 ans : document prouvant l'existence d'un lien familial – extrait d'acte de naissance ou Livret de famille ; ○ Pour les enfants de plus de 21 ans à charge : document prouvant l'existence d'un lien familial – extrait d'acte de naissance Livret de famille et preuves de la prise en charge (ex.: reçus de dépôt ou de transfert d'argent, paiement des études et frais scolaires, virements bancaires, etc.) ○ Pour les ascendants directs à charge : documents prouvant l'existence d'un lien familial et preuves de la prise en charge (ex.: reçus de dépôt ou de transfert d'argent, virements bancaires, etc.).	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

SECÇÃO CONSULAR DA EMBAIXADA DE PORTUGAL EM RABAT

Déclaration du citoyen de l'Union européenne/EEE/Suisse ou du ressortissant du Royaume-Uni attestant qu'ils voyagent ensemble ou que le membre de la famille le rejoindra. Si vous voyagez ensemble, vous pouvez également joindre sa réservation de voyage.	☐	☐
<u>MINEURS</u> • Si le mineur voyage avec un seul parent, le consentement écrit et certifié de l'autre parent ou du tuteur légal, sauf lorsqu'un seul des parents est titulaire de l'autorité parentale sur le mineur (ce qui doit être prouvé) ; • Si le mineur voyage seul (sans ses parents ou tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale), le consentement écrit et certifié des deux parents ou des tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale ; • Copie du passeport ou de la carte d'identité de chacun des parents.	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐
<u>REMARQUES IMPORTANTES:</u> - Les documents présentés dans le cadre de la demande de visa doivent être des <u>originaux et ne seront pas restitués aux demandeurs. Si vous souhaitez récupérer les documents originaux, vous devez joindre une copie de ces documents lors du dépôt de la demande.</u> - Tous les documents doivent être présentés en français, portugais ou anglais, ou accompagnés d'une traduction officielle dans l'une de ces langues, effectuée il y a moins de 3 mois. Les documents expirés seront rejetés. - Tout dossier incomplet accroît le risque de refus de la demande de visa. - La Section consulaire de l'Ambassade du Portugal à Rabat se réserve le droit de demander d'autres documents que ceux mentionnés ci-dessus à tout moment. Un entretien téléphonique ou en présentiel avec le demandeur peut également être réalisé s'il est jugé opportun. - La présentation de tous les documents exigés et le paiement des frais administratifs de traitement de la demande de visa n'impliquent pas l'octroi automatique du visa, ni le remboursement des frais en cas de refus. - Pour plus d'informations sur les visas Schengen, notamment sur les documents requis et la législation applicable, consultez : Short Stay Visa - Required Documentation - Short Stay Visas (Schengen) - Visa		